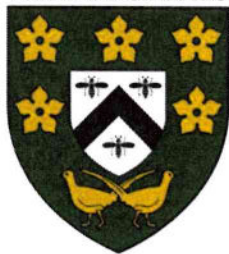


VILLE DE SALBRIS



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SALBRIS DU 4 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 17h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle Waquet, après convocation par arrêté du Préfet en date du 28 juin 2023 adressée le 30 juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Maire.

Étaient présents : 21

M. AVRIL, Maire, Mme COUTAUD, Mme GUYADER, Mme LUNEAU, Mme VIGNEULLE, M. JOUSSET, M. CHENEL, M. BENITO, Adjoint au Maire, Mme DESPONT, Mme CHAPERON, Mme MULLER, M. RUZE, Mme GILLET, Mme LANOIX, M. DALLANÇON, M. FALCOTET, M. CHOLLET, M. MATHO, M. SAUVAGET, M. CHICAULT, Mme SMATEL, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir : 8

Mme HEDAL donne pouvoir à Mme LUNEAU,
M. AYVAZ donne pouvoir à M. CHENEL,
Mme TEIXEIRA donne pouvoir à Mme COUTAUD,
Mme BAHAIN donne pouvoir à M. CHICAULT,
Mme LÉBOUL donne pouvoir à M. JOUSSET
M. PARROT donne pouvoir à M. AVRIL
M. MIANNAY donne pouvoir à Mme CHAPERON
M. TEIXEIRA donne pouvoir M. SAUVAGET

Monsieur Marc SANDRAS, Mme Paritra MADHOW, Mme Anaëlle HOARAU, agents municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 17h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme COUTAUD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

ELECTIONS

1. ELECTIONS DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS AU COLLEGE DES GRANDS ELECTEURS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle que des élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2023 en vue de pourvoir au renouvellement de 170 sièges au Sénat (série 1).

Afin de constituer le collège électoral, le Conseil municipal de Salbris est invité à procéder à l'élection de ses délégués (15) et de leurs suppléants (5), le mode de scrutin applicable étant le scrutin de liste à la plus forte moyenne.

Les Conseillers municipaux sont invités à se reporter au décret n°2023-257 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ainsi qu'à l'arrêté préfectoral sur l'élection des sénateurs n°41-2023-22-00003 du 22 mai 2023.C

Monsieur le maire a constaté avant l'ouverture du scrutin que les candidatures ou listes de candidats, annexées au procès-verbal, avaient été déposées. Les candidatures / listes sont les suivantes :

- UNIS POUR SALBRIS
- ENSEMBLE POUR SALBRIS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ce jour, mardi 4 juillet 2023 à 17h30 l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 15) et de leurs suppléants (au nombre de 5).

Résultat des votes pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
29	0	0	29

- La liste UNIS POUR SALBRIS a obtenue 23 voix
- La liste ENSEMBLE POUR SALBRIS a obtenue 6 voix

La liste UNIS POUR SALBRIS obtient 12 mandats de délégués et 4 mandats de suppléants
La liste ENSEMBLE POUR SALBRIS obtient 3 mandats de délégués et 1 mandat de suppléants

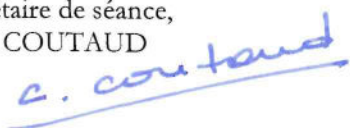
Ont été proclamés :

Délégués	Suppléants
Liste UNIS POUR SALBRIS : Chantal COUTAUD Raphaël JOUSSET Clémence LÉBOUL Angel BENITO Catherine LUNEAU Daniel RUZE Aline VIGNEULLE Arnaud CHENEL Catalina CHAPERON Jean-Pierre DALLANÇON Annie MULLER Noël PARROT	Liste UNIS POUR SALBRIS : Françoise DESPONT Hakan AYVAZ Geneviève HEDAL Dominique CHOLLET
Liste ENSEMBLE POUR SALBRIS : Christophe MATHO Isabelle BAHAIN Pascal SAUVAGET	Liste ENSEMBLE POUR SALBRIS : Fadhila SMATEL

Cette élection a fait l'objet d'un procès-verbal, lequel a été affiché conformément et transmis en Préfecture de Loir-et-Cher à l'issue du scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 18h10.

La secrétaire de séance,
Chantal COUTAUD



Le Maire,
Alexandre AVRIL

